LE SITE CRYPTOADVISERUK.COM

Categories: Epargne, Placements atypiques, Produits classiques : Danger !
Tag: Enquête

Le site a été créé le 31/10/2022. Il est inscrit sur la liste noire du site abe-infoservice.fr et de l'AMF depuis le 12/03/2024.

Le site internet

Il a été créé le 31/10/2022. Nous publions le whois :

https://www.whois.com/whois/cryptoadviseruk.com

Nos recherches

Le site est ouvert. Il n'a pas l'agrément de l'AMF. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous.

Le site coursados.com sert de "porte d'entrée" pour la soi disant formation au trading.

Le téléphone

Le site utilise :

Le numéro 44 16 18 42 11 28
Le numéro 44 16 18 42 11 46
Le numéro 44 16 18 42 11 51

Ils s'inscrivent dans une série intéressante :

cryptoadviseruk.com	44 16 18 42 11 28
cryptoadviseruk.com	44 16 18 42 11 46
finmarkethub	44 16 18 42 11 50
cryptoadviseruk.com	44 16 18 42 11 51
finmarkethub	44 16 18 42 11 52

Le numéro 44 20 80 97 22 97
Le numéro 44 20 80 97 24 01
Le numéro 44 20 80 97 24 25
Le numéro 44 78 51 02 04 71
Le numéro 44 78 84 61 25 86

Les faux noms

Le site utilise :

- M. Thierry TRICHART
- M. Alex DURAND
- M. Robert WALLES

Les produits

Le site propose d'effectuer du trading.

Les règlements

Il est utilisé :

Le site coursados.com

Il est utilisé par trois sites du réseau "cintra"

vision-fs.com

main-btc.com
immediatereflex.com

Un compte lituanien ayant l'IBAN LT03 3390 0200 0005 4221

Il est aussi utilisé par le site frauduleux guru4invest.com :

https://adcfrance.fr/epargne/les-sites-pltf-tchg-io-guru4invest-com-guru4invest-team-guru4invest-expert/

La recovery room (arnaque sur l'arnaque)

Il est utilisé le nom de domaine blockchainexperts.info pour tenter de convaincre les victimes de payer des taxes fantômes. Il a été créé le 21/06/2023. Nous publions le whois :

https://www.whois.com/whois/blockchainexperts.info

Les informations juridiques

Le site est inscrit sur la liste noire du BA FIN (autorité de contrôle allemande) depuis le 16/06/2023.

https://www.bafin.de/SharedDocs/Veroeffentlichungen/DE/Verbrauchermitteilung/unerlaubte/2023/meldung_2023_06_16_cryptoadviseruk.html

Le site www.cryptoadviseruk.com est inscrit sur la liste noire du site abe-infoservice.fr et de l'AMF depuis le 12/03/2024.

https://www.abe-infoservice.fr/liste-noire/listes-noires-et-alertes-des-autorites

https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/proteger-son-epargne/listes-noires-et-mises-en-garde

Conclusion

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à https://adcfrance.fr/contactez-nous/. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de

récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plait, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle ainsi qu'une participation de 50 € aux frais de l'action soit un total de 100 €. Vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

Le numéro 152 de la revue Antipac

L'apparition de l'ADC France :

La revue Antipac n° 149

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à https://adcfrance.fr/contactez-nous/

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, précisez les documents personnels que vous avez pu donné aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du

Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à https://adcfrance.fr/contactez-nous/

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.